

## **PMP/DPMP : manque de transparence dans l'attribution des postes et les critères de sélection des chef(fe)s de division et de leurs adjoint(e)s**

La **CFTC** PMP a été alertée sur la « quasi disparition » des publications de postes à pourvoir à la PMP sur l'intranet.

Nous alertons donc la Ville sur le processus d'attribution et de sélection des candidats.

**La catégorie A est fortement concernée par cette absence de publication** qui débute dès les postes de directrice et directeur de PM.

Il n'y a aucune transparence au sujet des critères ayant mené à l'attribution de ces postes. Y aurait-il un « certain clientélisme » ou des « arrangements entre bons amis » ? Cela mérite toute l'attention de l'Administration, ceci dans l'intérêt du service et du parcours professionnel des agents issus de la DPMP.

**Comme le dit l'adage : « On n'est jamais si bien servi que par soi-même ! »**

**Les recrutements doivent se faire auprès des agents issus du corps, et formés par la Ville, car la Ville investit beaucoup d'argent pour former des agents compétents et en phase avec son statut particulier.**

**L'attractivité, c'est aussi le parcours professionnel et les possibilités d'avancement.**

**Si les agents n'en ont pas une vision claire,  
ils iront voir ailleurs comme nous le constatons déjà aujourd'hui.  
Il en va de l'attractivité de la Police municipale.**

**La CFTC a fait une intervention en ce sens au CST central du 22 novembre**

La **CFTC** prône la reconnaissance financière de la prise de responsabilité et une promotion interne valorisante.

**La CFTC toujours réactive  
Pour défendre les agents, tous les agents**